



COMMUNIQUÉ DE PRESSE / MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

La TNT arrive dès le 30 novembre en Outre-mer

La TNT, la Télévision Numérique Terrestre, considérée en Outre-mer comme Télévision Numérique pour Tous, est la marque de l'adaptation de la télévision aux technologies modernes. Ce nouveau mode de diffusion garantit une meilleure qualité d'image et de son, et surtout un élargissement très important de l'offre. En effet, sur ce qui est aujourd'hui un canal qui diffuse un seul signal, on peut, grâce aux techniques de compression diffuser jusqu'à 10 programmes.

Pourquoi doit-on passer au numérique ?

Comme en Métropole, l'arrêt de la diffusion analogique vise, en Outre-mer, à permettre la pleine diffusion de la TNT et le lancement de nouveaux services : la possibilité d'enrichir l'offre de télévision gratuite et d'apporter de nouveaux services audiovisuels (Haute Définition, radio) ou de communication électronique (notamment le déploiement de l'internet mobile à très haut débit) grâce aux fréquences rendues disponibles par l'arrêt de la diffusion analogique.

A la suite de la loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, la Métropole et l'Outre-mer doivent passer à la télévision numérique.

C'est une normalisation dans un cadre international qui a comme échéance le 30 novembre 2011.

Le CSA (Comité Supérieur Audiovisuel) est maître de la conduite du calendrier du passage au numérique.

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) « tous au numérique ! » accompagne les téléspectateurs pendant le passage à la télé tout numérique.

Quelle sera l'offre de la TNT ?

Outre les chaînes locales, la TNT comportera huit chaînes publiques : Télé-Pays, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte et France 24 (chaîne publique d'information en continu).

Les chaînes métropolitaines seront diffusées en direct dans le bassin indien et en différé (à l'exception de France 24) dans les bassins caraïbe et pacifique, c'est-à-dire recalées pour que, par exemple, le journal de France 2 de 20h en Métropole soit bien diffusé à 20 heures en heure locale.

En plus de ces chaînes la TNT permettra donc de recevoir également, selon les territoires, jusqu'à deux chaînes privées locales, par exemple :

- Réunion : Antenne Réunion et Kréol TV
- Martinique : ATV et KMT
- Guadeloupe : La Une et Canal 10
- Guyane : ACG
- Saint Martin et Saint Barthélemy : Caribb'in TV
- Polynésie : TNTV

Ces chaînes pourront arriver progressivement avec le développement de la TNT.

Comment s'équiper ?

Pour recevoir la TNT il faut impérativement s'équiper !

- Une **télé TNT HD intégrée** ou un **adaptateur TNT HD MPEG4 externe** branché sur la prise péritel de la télé actuelle suffit.

Le MPEG4 est la norme unique pour tout l'Outre-mer, pour la SD et la HD.

Attention le MPEG4 est la norme moderne. En conséquence les adaptateurs MPEG2 ne fonctionneront pas.

Les abonnés aux télévisions payantes recevront les informations de leur opérateur dès la réception des nouveaux programmes.

Quel calendrier pour l'installation de la TNT ?

- L'arrivée de la TNT et simultanément l'arrêt de la diffusion de la chaîne TEMPO, dès le 30 novembre 2010.
- A compter du 30 juin 2011 pour Saint-Pierre et Miquelon, et au plus tard le 30 novembre 2011, l'extinction complète de l'analogique.

Pourquoi TEMPO disparaît dès le 30 novembre 2010 ?

L'introduction de la TNT sur l'ensemble de l'Outre-mer se fera avec la diffusion d'un premier réseau, dit « multiplex » de dix chaînes numériques, en simple définition SD, qui pourront être reçues via l'antenne râteau (ou l'antenne intérieure). **Ce multiplex remplacera la chaîne TEMPO**, dans les territoires où TEMPO est diffusé.

Celle-ci ne sera pas reprise sur la TNT puisque constituée pour l'essentiel de programmes de France 2, France 3, France 5 et Arte, chaînes qui seront désormais intégralement diffusées sur la TNT.

En conséquence, les téléspectateurs qui n'opteront pas immédiatement pour la TNT et seront encore en analogique après novembre 2010 n'auront plus accès, le temps que leur migration vers le numérique s'effectue, qu'à une seule chaîne publique, Télé-Pays.

Les aides financières

Comme en Métropole, avant l'extinction de l'analogique en 2011, un dispositif d'aides financières spécifiques et d'aide à l'installation seront mises en place pour les foyers à revenus modérés et pour les habitants des zones non couvertes par la diffusion terrestre.

Ce dispositif sera communiqué par le GIP « tous au numérique ! » dès la mi-novembre.

CONTACT DÉLÉGATION OUTRE-MER

Laurence Zaksas-Lalande : 01 76 61 83 81
laurence.zaksas-lalande@tousaunumerique.fr

Lise Bertrand : 01 76 61 83 80
lise.bertrand@tousaunumerique.fr

A propos de « tous au numérique ! »

« tous au numérique ! » est la campagne publique d'information destinée à accompagner les Français vers la télévision tout numérique. Elle est menée par le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique. Mis en place dans le cadre de la loi Télévision du Futur (5 mars 2007), France Télé Numérique a pour missions d'informer, d'expliquer et d'assister les téléspectateurs. Il gère également le fonds d'aide à l'équipement institué à l'article 102 de la loi télévision du futur. France Télé Numérique est présidé par Louis de Broissia.